

3<sup>e</sup> DIVISION.

BUREAU  
des Douanes

Liberté.



246

Egalité.

RÉPONSE à la  
Lettre du 21 Pluviose Dernière

ENREGISTRÉE à  
l'arrivée, N.° 307.

Paris, le 28 Nivôse an 10 de la  
République Française, une & indivisible.

ENREGISTREMENT  
du Départ, N.° 31

Le Ministre de l'Intérieur,

Le Ministre  
l'invite à faire

Connaitre Direc-  
tement au Commissaire à Rome

Des Relations  
Commerciales à

Gènes, la Valeur  
Des objets qu'on

lui a soustraite

Ce Citoyen Surés Directeur  
de l'École Française des Arts

Le Ministre Des Relations extérieures

me mande, Citoyen, que les Demarches

faites à Gènes par le Commissaire

général Des Relations Commerciales,

relativement aux objets qu'on a enlevés de

son Caisses, n'ont pas eu encore le

Succès qu'on desirait. il résulte des

Explications données au Commissaire  
par le Gouvernement Ligurien que le

patron du Bâtiment, où se trouvaient  
vos effets, peut seul être regardé comme

Coupable Du vol; et Dès qu'il sera de  
retour, la police de Gènes donnera suite  
à cette affaire. en attendant, le C<sup>te</sup>  
Bodard souhaite que l'on fasse apprécier  
la valeur des objets soustraits, afin que,  
Lors qu'il en demandera le remboursement,  
On puisse préciser la somme qui devra  
être payée.

Comme il est impossible qu'on fasse  
ici cette estimation, et que tout seul  
pouvoir savoir le prix des effets volés,  
veuillez bien l'annoncer le plutôt possible  
au C<sup>te</sup> Bodard, Commissaire général des  
relations Commerciales en Ligurie.

Je vous salue  
M<sup>te</sup> *[Signature]*

Le  
Lundi  
au ministre de l'Intérieur  
Paris

A 16 Mars au log 247

Je vous ai reçu votre lettre du 28 janvier dans laquelle  
 vous m'informez de faire connaître de suite le montant de la valeur  
 de l'effet volé à gens ~~un Com. Nais de Paris~~ et agents  
 nationaux dont j'avais entre les mains tout ce qui est relatif  
 à cette affaire depuis le départ de Citou Dodard au quel j'ai  
 luigi de l'É & l'entente l'estimation de l'effet soustrait =

Je serais surpris que le ~~Com. Nais de Paris~~ ne se soit pas tenu  
 de cette instruction dans la proposition d'indemnité, me l'avez  
 du 27 janvier y jointe <sup>x copie de l'écriture lue au Citou Dodard</sup> vous avez encore été mis en fait de la situation  
 de cette affaire. j'ai de même enoncé que j'avais évalué la valeur  
 de l'effet volé à la somme de 232 pi = 25 francs ou en 1300 fr  
 lueiras = j'ai déjà écrit au Ministre Lelièvre pour qu'il  
 approuve de tout ce moyen ma réclamation, le Citou Dodard m'ayant  
 appris qu'il allait lui remettre toute la correspondance qui a eu  
 lieu au sujet entre les Ministres Cocault Dejean lui et moi.  
 Cependant si Com. le Ministre Cocault le grevoit par cette affaire  
 pourrait le terminer à paix par l'intermédiaire du Ministre Jernis  
 je vous supplie de le faire ~~terminer~~ le Citou Dodard a proposé en  
 dernier lieu de faire ~~terminer~~ fini ici, l'entre la charge d'effacer de  
 gens et moi mais il n'en a pas eu de réponse dans tout votre  
 lueira par ma lettre du 27 du mois dernier.

Je vous ai écrit proposé au Ministre Jernis ma lettre du 21 plusieurs de mentionner  
 à traiter avec l'agent de la Cour de Naples pour les 4 piens de Tagliere  
 depuis de Detroy = Je vous en ai resté la demande et non obstant l'ingratitude  
 dont est cette affaire pour mon école je n'en ai pas lueira en de division  
 je suis en respect



3. 5. 7. 1847

M. le Citoyen  
Monsieur le Directeur de  
l'École Française des  
Beaux-Arts.  
à Rome Rome  
M. le Directeur de l'École Française

Le présent compte <sup>depuis et avant</sup> ~~se rapporte à~~ ~~la~~ ~~ville~~ ~~de~~ ~~Rome~~ ~~du~~ ~~16~~ ~~Mars~~ ~~1847~~ ~~au~~ ~~16~~ ~~juin~~ ~~1847~~ quant à la dépense  
à la somme de ~~deux~~ ~~mille~~ ~~deux~~ ~~cent~~ ~~quatre~~ ~~vingt~~ ~~cinq~~ ~~pièces~~ ~~deux~~ ~~cent~~ ~~trois~~ ~~scudi~~  
à la somme de ~~deux~~ ~~mille~~ ~~deux~~ ~~cent~~ ~~quatre~~ ~~vingt~~ ~~cinq~~ ~~pièces~~ ~~deux~~ ~~cent~~ ~~trois~~ ~~scudi~~  
soit en totalité que la dépense surpasse la recette de quatre cent dix huit piastres qui valent en  
argent de France deux mille cinq cent dix-huit francs dix-huit centimes

